Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120907-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

L'an 2025, le 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 décembre 025.

Présents : Grégoire SUPER, Jérémy BENOIT, Pierrick BUNOUF, Bernard CATEL, Léon CLEMENT, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, Véronique KERVARREC Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Hélène MOREAC, Christelle MORISSEAU, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Soazig CADORET, donnant pouvoir à Mme. KERVARREC,
- Karine DIBOUES, donnant pouvoir à M ; SUPER
-Mickaël OFFRET, donnant pouvoir à M. JEAHANNO

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Stéphane BAILLARGEAU,
- Dulce DE BARROS BORGES

A été nommé Secrétaire de séance : Michel TALMON

2025120907 - FDGDON – convention triennale 2026-2028

Il est proposé de renouveler la Convention Multiservices triennale validée en 2023 avec le FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).
L'objet principal de la convention est le suivant :
- Pérenniser l'accessibilité des services proposés par la FDGDON 56 aux communes,
- Proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts,
- Proposer des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés,
- Étudier toute demande des communes dans la limite du champ de compétence de la FDGDON 56.

Dans le cadre de la lutte contre le Frelon Asiatique, la FDGDON 56 accompagne de nombreux référents dans leur démarche auprès des administrés. Ce service est réservé aux référents dont les communes sont en convention.

LE CONSEIL,

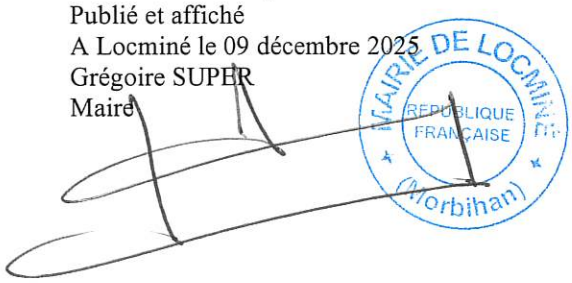
- VU la nécessité de prolonger la convention 2023-2025 qui lie la ville et à la FDGDON56,
- VU le projet de convention joint en annexe,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. LE GRAND, Maire Adjoint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de valider le projet de convention triennale (cf. convention annexée) et d'approuver l'adhésion annuelle de 492.90 €,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 09 décembre 2025
Grégoire SUPER
Maire



Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120907-DE